



Candidatez à une résidence ECLAIRCIE pour accueillir un·e artiste dans votre établissement

publié le 08/05/2025 - mis à jour le 13/05/2025

L'appel à candidature ECLAIRCIE est lancé. Inscrivez votre établissement et accueillez un·e artiste en résidence sur l'année 2025/2026

Descriptif :

L'appel à candidature ECLAIRCIE est lancé. Inscrivez votre établissement et accueillez un·e artiste en résidence sur l'année 2025/2026

○ De quoi d'agit-il ?

La **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles - Ministère de la Culture) et la **DAAC** (Délégation académique à l'action culturelle - Rectorat de Poitiers) viennent de publier leur appel à projet **ECLAIRCIE**.

ECLAIRCIE est un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui offre aux établissements la possibilité d'**accueillir un artiste en résidence**. L'artiste propose un projet co-construit avec l'équipe pédagogique à destination des élèves de l'établissement et d'autres publics (écoles, CSC, EHPAD, IME, ALSH, école de la 2e chance, etc.). Le projet, dans sa totalité, demande à ce que l'artiste travaille avec les publics concernés entre 70 et 90 heures.

ECLAIRCIE est l'occasion de mettre en œuvre un projet de résidence artistique longue qui ne nécessite aucun financement par Pass Culture. C'est donc une occasion très intéressante pour mener un projet ambitieux et produire, pour les élèves, des situations d'apprentissage nouvelles, riches et enthousiasmantes.

○ Accompagnement

La DRAC et le Rectorat accompagnent les établissements scolaires dans la construction de la résidence **ECLAIRCIE**, en proposant une liste d'artistes ayant répondu à un appel à candidature pour proposer un préprojet de résidence.

○ Calendrier

Résidence ECLAIRCIE

- **Du 18 mars au 30 avril 2025** : Appel à candidature artistes sur le site de la DRAC.
- **24 avril 2025** : Publications de l'appel à projet DRAC-Rectorat pour les projets EAC en temps scolaires par les services du Rectorat.

 [20250424_drac-daac_2nd_degre_cahier_des_charges_eclaircie_25_26](#) (PDF de 806.5 ko)

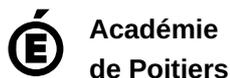
- **Début mai 2025** : Publication de la [liste des intervenants présélectionnés](#). 
- **02 juin 2025 au plus tard** : l'établissement pilote fait part de son choix d'intervenant à la DRAC et à la DAAC (cf. contacts) de 3 choix d'intervenants possibles.
- **06 juin 2025 au plus tard** : L'intervenant définitif est confirmé à l'établissement porteur et participe à l'élaboration du projet.
- **19 septembre 2025** : fin du dépôt du projet définitif sur Adage.

○ Plus d'informations

Un webinaire de coordination **ECLAIRCIE** est proposé par la DRAC et le Rectorat aux établissements porteurs d'une résidence et aux artistes intervenants, le 10 juin 2025 de 11h à 12h, pour préciser les attendus et répondre aux questions pour la construction du projet qui sera déposé dans Adage. Le lien de la visioconférence sera communiqué début juin aux porteurs de projet.

○ Monter un projet d'EAC Arts Plastiques / Architecture / Photographie

Tous vos projets, envies, idées d'actions d'EAC dans le champs des arts plastiques, de l'architecture et de la photographie peuvent être accompagnés par la DAAC. Prenez attache auprès de Grégoire Bienvenu (daac.artsplastiques@ac-poitiers.fr), conseiller DAAC arts plastiques / architecture / photographie pour vous accompagner dans le montage et la réalisation de vos projets d'EAC.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.